

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

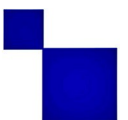
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-01 du 3 décembre 2020

AIDE AU FILM COURT EN SEINE-SAINT-DENIS 2020 – BOURSES – SUBVENTIONS – CONVENTIONS – 2^{ÈME} SESSION – CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2020-2022 ET SA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2020.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XI-74 du 5 novembre 2015 approuvant le règlement de l'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateurs et leurs producteurs pour la deuxième session 2020 du dispositif d'Aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

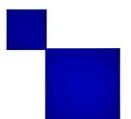
après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention aux sociétés de productions suivantes :

- 17 000 euros à « Elissa Films – Miles Cinéma » pour la production du film La Flûte enchantée, réalisé par Geordy Couturiau,
- 17 000 euros à « Les Films du Worso » pour la production du film Répétitions, réalisé par Colombe Rubini,
- 16 000 euros à « Agat films & Cie » pour la production du film A l'extérieur, réalisé par Benjamin Chevallier et Quentin Coulon,
- 17 000 euros à « Hippocampe productions » pour la production du film Les Mauvaises Habitudes, réalisé par Hugues Perrot et Laura Tuillier ;

- APPROUVE les conventions tripartites, dont projets ci-annexés, à conclure avec les réalisateur.trices Geordy Couturiau, Colombe Rubini, Benjamin Chevallier, Quentin Coulon, Hugues Perrot, Laura Tuillier et leurs producteurs respectifs les sociétés Elissa Films – Miles Cinéma, Les films du Worso, Agat films & Cie et Hippocampe production pour les films susnommés ;

- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateur.trices suivants pour un nouveau projet de film :



- 1 679 euros à Geordy Couturiau,
- 1 679 euros à Colombe Rubini,
- 839 euros à Benjamin Chevallier,
- 839 euros à Quentin Coulon,
- 839 euros à Hugues Perrot,
- 839 euros à Laura Tuillier ;

- APPROUVE les conventions bipartites, dont projets ci-annexés, à conclure respectivement avec les réalisateurs Geordy Couturiau, Colombe Rubini, Benjamin Chevallier, Quentin Coulon, Hugues Perrot et Laura Tuillier ;

- APPROUVE la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 à conclure avec l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Région d'Île-de-France et la Ville de Paris, dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE la convention d'application financière 2020 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 à conclure avec les mêmes partenaires, dont projet ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.